

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom et adresse du fabricant :



ARDEX Engineered Cements
400 Ardex Park Dr.
Aliquippa, PA 15001 É.-U.

Nom et adresse du fournisseur :

S'adresser au fabricant

N° de téléphone d'information : 1-888-512-7339 ou +1-724-203-5000
Adresse du site Web : <http://www.ardexamericas.com>
N° de téléphone d'urgence 24 h/24 : CHEM-TEL : 1-800-255-3924 OU +1-813-248-0585 (appel à frais virés)
Identificateur de produit : ARDEX ARDIFIX^{MC} Partie A Isocyanate
N° d'identification de produit : 1291801
Nom commercial/Synonymes : Ardifix Partie A
Utilisation du produit : Produit de remplissage pour joints et fissures à base de polyuréthane rigide, de faible viscosité.
Utilisations non recommandées : Aucune information disponible.

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH selon les normes 29 CFR 1910.1200 (norme OSHA HCS 2012) et HPR (norme SIMDUT 2015)

Toxicité aiguë, inhalation; Catégorie 1, 2
Corrosion cutanée / irritation cutanée; catégorie 2
Lésions oculaires graves / Irritation oculaire; catégorie 2A
Sensibilisation, respiratoire; catégorie 1
Sensibilisation, cutanée; catégorie 1
Toxicité pour certains organes cibles, exposition unique; Irritation des voies respiratoires; catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles, expositions répétées; catégorie 1

Pictogrammes SGH



Mentions d'Avertissement

Danger

Mentions de Danger

Mortel par inhalation.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
Peut provoquer une allergie cutanée.
Peut irriter les voies respiratoires.
Risque avéré d'effets graves pour les organes <les poumons> à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée <par inhalation>.

Conseils de Prudence

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains et la peau exposée après manipulation. Enlever immédiatement tous les vêtements

contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Garder sous clef. Éliminer le contenu / récipient conformément aux lois fédérales, étatiques et locales. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Dangers non classifiés ailleurs : Contient des isocyanates. Utilisation selon les instructions. Ne pas pulvériser ou de la chaleur.

Pourcentage avec toxicité aiguë inconnue

: Moins de 1 % par poids de ce produit sont composés d'ingrédients dont la toxicité aiguë n'est pas connue.

Instructions spéciales

: Ce produit est vendu comme une cartouche double contenant l'Ardifix Partie A (isocyanate) et l'Ardifix Partie B (polyol) combinés en une seule unité. En cas de déversement ou d'incendie, consulter les deux fiches signalétiques pour de l'information sur ces deux produits.

SECTION 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Composition	N° CAS	% (par poids)
polyméthylène polyphényl isocyanate	9016-87-9	30 - 50
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	6846-50-0	20 - 40
Méthylène diphenyle diisocyanate (4,4'-MDI)	101-68-8	10 - 20

Les pourcentages exacts des ingrédients sont considérés comme secrets commerciaux par le fabricant et ne sont donc pas divulgués.

SECTION 4 – PREMIERS SOINS

Information générale

: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Montrer la FDS au personnel médical.

Inhalation

: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin. Administrer de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Des symptômes asthmatiques peuvent se développer et peuvent être immédiats ou retardés jusqu'à 48 heures. Les réactions asthmatiques extrêmes peuvent constituer un danger de mort.

Contact avec la peau (ou les cheveux)

: Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau au savon et l'eau/se doucher. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin.

Ingestion

: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Notes à l'attention du médecin

: Traiter selon les symptômes.

Signes et symptômes d'une exposition à court terme (aiguë)

Inhalation

: Les vapeurs ou nuages d'isocyanates à des concentrations supérieures au VLE ou NET peuvent irriter (sensation de brûlures) les membranes muqueuses dans les voies respiratoires (nez, gorge, poumons) causant un écoulement nasal, une gorge irritée, de la toux, un malaise au niveau de la poitrine, un essoufflement et une réduction des fonctions pulmonaires (obstruction respiratoire). Les personnes avec une hyper-réactivité bronchiale préexistante et non-spécifique peuvent réagir à des concentrations sous le VLE ou NET avec des symptômes similaires, ainsi

qu'avec une attaque d'asthme ou des symptômes de type asthme. Une exposition bien au-dessus du VLE ou NET peut mener à une bronchite, un spasme bronchial et un œdème pulmonaire (liquide dans les poumons). Ces symptômes peuvent être retardés jusqu'à 48 heures après l'exposition. Ces effets sont généralement réversibles.

- Peau* : Peut causer une irritation cutanée avec des symptômes de rougeur, démangeaison et gonflement. Les personnes qui ont déjà été sensibilisées aux isocyanates peuvent avoir une réaction allergique cutanée avec des symptômes de rougeur, démangeaison, gonflement et éruption. Il est difficile d'enlever le produit durci. Un contact cutané avec ce produit peut causer une décoloration.
- Yeux* : Peut causer une irritation avec des symptômes de rougeur, de larmolement, de piqure et de gonflement. Peut causer une lésion temporaire de la cornée. La vapeur ou l'aérosol peut causer une irritation avec des symptômes de brûlures et de larmolement.
- Ingestion* : Peut causer une irritation. Les symptômes peuvent inclure des douleurs abdominales, la nausée, des vomissements et la diarrhée.

Effets d'une exposition à long terme (chronique)

- : Comme résultat de surexpositions antérieures répétées ou d'une seule dose forte, certains individus peuvent développer de la sensibilisation aux diisocyanates (de l'asthme ou des symptômes de type asthme) qui peuvent leur faire réagir à une exposition future aux diisocyanates à des niveaux bien en-dessous du VLE ou NET. Ces symptômes, qui peuvent inclure l'oppression thoracique, la respiration sifflante, la toux, l'essoufflement ou une attaque asthmatique, peuvent être immédiats ou retardés jusqu'à plusieurs heures suite à l'exposition. Les réactions asthmatiques extrêmes peuvent constituer un danger de mort. Comme avec de nombreuses réactions asthmatiques non spécifiques, il existe des rapports qu'une fois sensibilisé, un individu peut faire l'expérience de ces symptômes au moment d'une exposition à la poussière, à l'air froid ou à d'autres irritants. Cette sensibilité pulmonaire accrue peut persister pendant des semaines et, dans les cas graves, durant plusieurs années. La sensibilisation peut être permanente. La surexposition chronique aux diisocyanates a également été signalée comme causant des dommages pulmonaires (incluant la fibrose, une diminution dans les fonctions pulmonaires) qui peuvent être permanents.

Un contact prolongé peut causer de la rougeur, un gonflement, une éruption et, dans certains cas, une sensibilisation cutanée. Des tests chez les animaux et d'autres recherches indiquent qu'un contact cutané avec un polymère MDI peut jouer un rôle à provoquer une sensibilisation aux isocyanates et une réaction respiratoire. Ces données renforcent le besoin d'empêcher tout contact cutané direct avec les isocyanates.

Signes indiquant la nécessité de consulter immédiatement un médecin ou d'un traitement spécial

- : La difficulté à respirer persiste après avoir déplacé la personne à l'air frais.
Toute exposition à la peau, provoquant une éruption cutanée, gonflement, démangeaison, ou la douleur.
Tout contact avec les yeux qui provoque une irritation.
Ingestion.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Moyens d'extinction adéquats** : Dioxyde de carbone, poudre chimique sèche, mousse.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Jet d'eau à haute pression peut propager le feu. Les isocyanates réagissent avec l'eau pour produire de la chaleur et des dégagements de gaz (non-inflammables).
- Produits dangereux de combustion** : Le monoxyde de carbone en dioxyde de carbone, oxydes d'azote, cyanure d'hydrogène, et / ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire. Vapeurs / fumées sont toxiques.

Équipements/procédures spéciales de lutte contre l'incendie

- : Les pompiers doivent porter un équipement protecteur de lutte contre les incendies structurel et conforme NFPA, incluant un appareil respiratoire intégral autonome et un casque, une capuche, des bottes et des gants conformes NFPA. Éviter tout contact avec le produit. Décontaminer l'équipement et les vêtements protecteurs avant de les réutiliser. Lors d'un incendie, des vapeurs d'isocyanate et d'autres gaz irritants très toxiques peuvent être produits par la décomposition thermique ou la combustion. Une exposition aux diisocyanates chauffés peut être extrêmement dangereuse.

Précautions pour la protection de l'environnement

- : Ne pas laisser la substance pénétrer dans les égouts ou contaminer le système hydrostatique.

Risques d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Les vapeurs prennent feu à des températures élevées. Dans un incendie, ce produit produit des vapeurs toxiques. Des températures élevées peuvent provoquer la rupture des contenants.

Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200, SIMDUT 2015)

- : Ininflammable

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles

- : Voir la section 7 pour les procédures de manipulation sans risque. Porter un équipement de protection individuelle résistant aux produits chimiques pendant le nettoyage. Restreindre l'accès à la zone touchée jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Toutes les personnes assignées au nettoyage doivent être formées adéquatement et porter un équipement de protection adéquat contre les produits chimiques. Pour en savoir plus sur les équipements de protection individuelle acceptables, consulter la section 8 de la présente FDS intitulée CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE.

Intervention en cas de déversement/nettoyage

- : Aérer la zone du déversement. Contenir le déversement ou la fuite à la source, si cela est possible sans danger. Contenir le produit avec une matière absorbante inerte et l'empêcher de se déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Recouvrir la zone de déversement avec un matériau absorbant approprié (p. ex., de la vermiculite, de la litière pour chat, du Oil-Dri^{MD}, etc.). Permettre au produit d'absorber le liquide déversé. Pelleter le produit absorbant dans un contenant métallique approprié (p. ex., un baril de récupération de 208 l/55 gal). Ne pas remplir le contenant de plus de 2/3 pour permettre toute expansion, et ne pas serrer le couvercle sur le contenant. Répéter l'application du matériau absorbant jusqu'au retrait total du liquide de la surface.

Après avoir enlevé le matériau déversé comme décrit ci-dessus, décontaminer les surfaces impliquées dans le déversement à l'aide d'une solution de neutralisation (mélanger un nettoyant pour plancher [si c'est un concentré, diluer 1 partie du concentré dans 9 parties d'eau], et environ 10 % d'ammoniaque ménager); frotter la surface avec un balai ou une brosse aide la solution de décontamination à pénétrer les surfaces poreuses. Faire preuve de prudence, car la surface est glissante. Attendre au moins 15 minutes après la première application de la solution de neutralisation. Couvrir la zone avec un matériau absorbant et le pelleter dans un contenant métallique approuvé. Remarque : Toujours porter un EPI approprié lors du nettoyage d'un déversement d'isocyanates et utiliser une solution de neutralisation. Deux applications ou plus de la solution de neutralisation peuvent être requises pour décontaminer la surface. Nettoyer tous les résidus de détergent avec de l'eau propre.

Avec le couvercle en place sans être serré, déplacer le contenant renfermant les déchets d'isocyanates et de la solution de décontamination à un endroit isolé et bien aéré pour permettre la libération du dioxyde de carbone. Après 72 heures, sceller le contenant, et le mettre au rebut de manière appropriée selon les réglementation fédérales, provinciales et locales existantes.

Substances interdites : Éviter les agents oxydants forts. Ne pas permettre au produit déversé de se mélanger avec des alcools, des amines, (y compris les polyols ou polyamines) ou de l'eau. La réaction chimique avec des matériaux provoque la polymérisation et la production d'énergie thermique.

En cas d'urgence : Si le déversement/l'écoulement dans l'environnement dépasse la quantité à communiquée par l'EPA américaine, avertir immédiatement le centre de réponse national des États-Unis (téléphone : 1-800-424-8002). À l'extérieur des États-Unis, appelez le numéro de téléphone d'urgence dans la section 1.

Quantité à communiquer (QC) à l'US CERCLA : 101-68-8 Diisocyanate de diphenylméthylène (4,4'-MDI) – 2 273 kg (5 000 lb).

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser le produit dans les égouts ou les cours d'eau. Ne pas laisser la substance contaminer le système hydrostatique.

Références à d'autres sections : Voir les informations relatives à l'élimination à la Section 13.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Procédures de manipulation sans risque

: Ne PAS mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne PAS respirer les vapeurs. Ne PAS avaler. Utiliser uniquement avec une aération suffisante. Observer de bonnes règles d'hygiène. Ne pas manger, boire, ni fumer sur le lieu de travail. Se laver avec soin après manipulation. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau. Retirer rapidement tout vêtement contaminé. Nettoyer les vêtements contaminés avant toute réutilisation. Conserver le contenant hermétiquement fermé

Exigences en matière d'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes nues. Éviter de ranger ce produit à la lumière directe du soleil. Protéger du gel. La température d'entreposage recommandée se situe entre 18 °C et 29 °C (65 °F et 85 °F). NE PAS ENTREPOSER À PLUS DE 49 °C/120 °F. Entreposer dans le contenant original. Maintenir bien fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser le contenant vide sans nettoyage ou conditionnement commercial préalable.

Substances incompatibles : Voir la section 10.

Matériaux spéciaux de conditionnement

: Toujours conserver dans des contenants fabriqués avec les mêmes matériaux que le contenant d'origine.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition admissibles : Aucune limite d'exposition n'a été établie pour le produit même. Ci-dessous figurent les limites d'exposition pour les composants du produit.

Valeurs limites d'exposition pour les ingrédients	N° CAS	ACGIH VLE		OSHA NET	
		TWA	STEL	NET	STEL
polyméthylène polyphényl isocyanate	9016-87-9	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	6846-50-0	N. D.	N. D.	N. D.	N. D.
Méthylène diphenyle diisocyanate (4,4'-MDI)	101-68-8	0.005 ppm	N. D.	0.02 ppm	N. D.

Ventilation et mesures d'ingénierie : Utiliser une ventilation aspirante générale ou locale pour maintenir la concentration atmosphérique au-dessous des limites d'exposition recommandées. La ventilation doit efficacement dissiper et empêcher l'accumulation de vapeur ou brouillard résultant de la manipulation de ce produit. Si la ventilation est insuffisante ou si des

procédures opérationnelle le demandent (p. ex., pulvériser ou chauffer des isocyanates, lors de déversements importants, etc.), utiliser un équipement de protection respiratoire approprié. Voir la section « Protection respiratoire » ci-dessous.

Équipements de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** : Porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation de ce produit. Il est conseillé de porter un masque facial en cas de possibilités d'éclaboussement.
- Protection cutanée** : Porter des vêtements de protection résistant aux produits chimiques et des gants imperméables. Des matériaux comme le caoutchouc nitrile ou le Viton (caoutchouc au fluorocarbène) sont recommandés pour les gants.
- Protection du corps** : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact.
- Protection respiratoire** : Si le processus de travail génère des quantités excessives de vapeurs, ou des expositions excédant tout NET, porter un masque respiratoire à cartouche pour vapeurs organiques.
- Équipements de sécurité du site** : Lorsqu'une exposition prolongée à la substance est possible, porter des combinaisons, tabliers et bottes résistantes pour éviter tout contact. Mettre à disposition des utilisateurs une station de nettoyage des yeux et une douche de sécurité dans la zone de travail immédiate.

Considérations générales sur l'hygiène

- : Éviter un contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer la poussière. Ne pas manger, boire, ni fumer pendant l'utilisation de ce produit. À la fin de chaque période de travail, nettoyer tous les équipements et les vêtements.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État physique	: Liquide	Aspect	: jaune-brun
Odeur	: terreuse, odeur de moisi		
Seuil olfactif	: N. D.		
pH	: N. D.	Masse volumique	: 1.07
Point d'ébullition	: 209°C (406°F)	Coefficient de répartition eau/huile	: N. D.
Point de fusion/congélation	: N. D.	Solubilité dans l'eau	: Insoluble
Pression de vapeur (mm Hg à 20 °C/68 °F)	: < 1 x 10 ⁻⁵ mm Hg	Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 1)	: N. D.
Densité gazeuse (air = 1)	: N. D.	Volatils (% par poids)	: N. D.
Composés organiques volatils (COV)	: 0 g/L A+B, ASTM D2369		
Taille des particules	: N. D.	Classification d'inflammabilité	: Ininflammable
Point d'éclair	: > 199°C (> 390°F)	Limite inférieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible
Méthode du point d'éclair	: Setaflash, Creuset fermé		
Limite supérieure d'inflammabilité (% par vol.)	: Non disponible		
Température d'auto-inflammation	: N. D.	Température de décomposition	: Non disponible
Viscosité	: Non disponible	Propriétés d'oxydation	: Non disponible
Données sur les risques d'explosion : Sensibilité aux chocs mécaniques/décharges statiques			
: N'est pas censé présenter une sensibilité aux chocs mécaniques ni aux décharges statiques.			

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Réactivité** : Ce produit peut réagir avec l'eau, libérant de grandes quantités de gaz de CO₂. Il réagit également avec des alcools et des amines, et peut générer des températures élevées.
- Stabilité** : Stable dans les conditions recommandées concernant l'entreposage et la manipulation.
- Réactions dangereuses** : Lorsque manipulé selon les directives dans la fiche de données techniques, ce produit réagit chimiquement avec l'Ardifix Partie B pour former un polymère, produisant une légère chaleur. Ce produit peut réagir avec les polyols, les amines et l'eau. Dans certaines conditions, cette réaction peut produire assez de chaleur

pour brûler ou échauder, ainsi que libérer des vapeurs toxiques. Utiliser ce produit seulement selon les directives de la fiche de données techniques.

Conditions à éviter : Températures élevées.

Substances à éviter et incompatibilité : Acides forts, peroxydes, et autres agents d'oxydation.

Produits dangereux de décomposition : Aucun connu, voir la section 5 pour en savoir plus sur les produits de combustion dangereux.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition : *Inhalation* : OUI *Absorption par voie cutanée* : NON *Yeux et peau* : OUI
Ingestion : OUI

Symptômes d'exposition : Voir la section 4.

Toxicité aiguë estimations calculées pour le produit

Inhalation : 0.49 mg/L
Oral : > 4 000 mg/kg
Voie cutanée : > 4 000 mg/kg

Données toxicologiques : Voir ci-dessous pour des données de toxicité aiguë pour chacun des ingrédients.

Paramètres de toxicité aiguë pour les ingrédients	N° CAS	CL 50, Inhalation mg/L, rat, 4 h.	DL 50, Voie orale mg/kg, rat	DL 50, voie cutanée mg/kg, lapin
polyméthylène polyphényl isocyanate	9016-87-9	0,49	49 000	> 9 400
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	6846-50-0	N. D.	> 2 000	> 2 000
Méthylène diphényle diisocyanate (4,4'-MDI)	101-68-8	0.178	9200	10000

Effets d'une dose répétée : La surexposition chronique aux diisocyanates a été signalée comme causant des dommages pulmonaires (incluant la fibrose, une diminution dans les fonctions pulmonaires) qui peuvent être permanents.

Statut carcinogène : Aucun composant ne figure sur les listes de carcinogènes de l'ACGIH, du CIRC, de l'OSHA, du NIOSH ou du NTP.
Rat, mâle/femelle, inhalation, 2 ans, 6 heures/jour 5 jours/semaine, une exposition à un niveau de polymères MDI de 6 mg/m³ a été associée à l'apparitions de tumeurs pulmonaires. Ce niveau est significativement au-dessus de la VLE pour les polymères MDI.

Tératogénicité : Rat, femelle, inhalation, 6 à 15 jours de gestation, 6 heures/jour, DSENO (tératogénicité) : 12 mg/m³, DSENO (maternel) : 4 mg/m³
Aucun effet tératogène observé aux doses testées. De la fœtotoxicité observée seulement avec la toxicité maternelle.

Corrosion ou irritation cutanée : Irritant pour la peau et le système respiratoire.

Graves lésions/irritation oculaires : Fortement irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Contient des isocyanates, connus pour provoquer des réactions de sensibilisation cutanée et respiratoire.

Mutagénicité des cellules germinales : Aucune connue.

Toxicité organe cible spécifique, exposition simple : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité organe cible spécifique, exposition répétée

: Peut entraîner une sensibilisation aux isocyanates.

Danger par aspiration

: Aucun connu.

Renseignements complémentaires : N. D.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

composant est indiquée ci-dessous.

Polyméthylène-polyphenyl-isocyanate (9016-87-9)

Écotoxicité

LC0 : > 1 000 mg/l (Danio rerio (poisson zèbre), 96 h)

LC0 : > 3 000 mg/l (Oryzias latipes (cyprinodontidé orange-rouge), 96 h)

EC50 : > 1 000 mg/l (puce d'eau (Daphnia magna), 24 h)

CSEO : 1 640 mg/l, plantes aquatiques : (algue verte (Scenedesmus subspicatus), 72 h)

EC50 : > 100 mg/l, (microorganismes : boues activées, 3 h)

Biodégradabilité : Après 28 jours, 0 % de dégradation. Non biodégradable.

Potentiel de bioaccumulation

: Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel), temps d'exposition : 112 jours, < 1 facteur de transfert

Ne produit pas une bioaccumulation

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

4,4'-Diisocyanate de diphenylméthylène (101-68-8)

Écotoxicité

LC50 : > 500 mg/l (poisson zèbre (Brachydanio rerio), 24 h)

EC50 : > 500 mg/l (puce d'eau (Daphnia magna), 24 h)

Effets sur l'environnement : Ce produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau ni dans les endroits où il pourrait entrer en contact avec le sol ou l'eau de surface.

Écotoxicologique : Aucune donnée concernant le produit lui-même n'est disponible.

Écotoxicité : Aucune donnée disponible.

Biodégradabilité : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible.

Évaluation TBP et tPtB : Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Manipulation en vue de l'élimination : Traiter les déchets selon les recommandations de la section 7.

Moyens d'élimination : Il convient de tester ses résidus au moyen des méthodes décrites sous 40 CFR Partie 261 pour déterminer s'ils satisfont les définitions en vigueur des résidus dangereux. Éliminer conformément aux réglementations fédérales, provinciales et locales en vigueur. Contacter l'agence locale, provinciale ou fédérale responsable des questions environnementales pour connaître les règlements spécifiques.

Conditionnement : Manipuler le conditionnement contaminé de la même manière que le produit.

RCRA : Si ce produit, tel qu'il est fourni, devient un déchet aux États-Unis, il peut satisfaire les critères de déchets dangereux tels que ceux-ci sont définis par la loi américaine RCRA, titre 40 CFR 261. La personne ayant produit des déchets est responsable d'identifier les moyens d'élimination adéquats et les méthodes pour y parvenir. Pour en savoir plus sur l'élimination de substances inutilisées ou de déchets,

contacter les agences responsables des questions environnementales locales, provinciales et fédérales.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Données réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Transport des marchandises dangereuses	Aucune	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations canadiennes sur le transport des marchandises dangereuses.	Aucune	Aucune	Aucune
Informations supplémentaires sur le transport des marchandises dangereuses	Aucune				
49 CFR/DOT	Aucune	Ce produit n'est pas réglementé selon les réglementations du Ministère américain des Transports (DOT).	Aucune	Aucune	Aucune
Informations supplémentaires sur 49 CFR/DOT	Aucune				

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations en provenance du Canada :

Ce produit a été classifié selon les critères de risque stipulés au Règlement sur les produits dangereux (RPD ou Hazardous Products Regulations). Cette FDS contient tous les renseignements requis en vertu du RPD.

Information selon la loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) : Tous les ingrédients listés figurent dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou dans la Liste extérieure des substances (LES).

Information du gouvernement américain :

TSCA : Tous les ingrédients listés figurent à l'inventaire de la loi américaine sur le contrôle des substances toxiques (TSCA).

Quantité à communiquer (QC) CERCLA (40 CFR 117.302) :

101-68-8 Diisocyanate de diphenylméthylène (4,4'-MDI) – 2 273 kg (5 000 lb).

SARA TITRE III: Sec. 311 et 312, Exigences du FDSs, 40 CFR 370 classes de danger:

Risque immédiat (aigu) pour la santé;

Risque chronique pour la santé.

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. Les seuils actuels sont de 227 kilogrammes ou la quantité de planification de seuil (TPQ), si elle est inférieure, pour les substances extrêmement dangereuses et 4545 kilogrammes pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITRE III : Sec. 313, Notification sur les produits chimiques toxiques, 40 CFR 372 : Ce produit peut être soumis aux exigences de notification de la SARA, car il contient des composants chimiques toxiques en concentrations supérieures au niveau de concentration de *minimus*.

101-68-8 Diisocyanate de diphenylméthylène (4,4'-MDI)

9016-87-9 Polyméthylène-polyphenyl-isocyanate

Lois américaines sur le droit à l'information

Proposition 65 de la Californie : Ce produit ne contient pas des produits chimiques reconnus par l'État de Californie pour causer le cancer et / ou des malformations congénitales.

Autres lois américaines sur le droit à l'information :

Ingrédients selon les lois d'États sur le droit à l'information?	N° CAS	CA	MA	MN	NJ	NY	PA	RI

polyméthylène polyphényl isocyanate	9016-87-9	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non
2,2,4-triméthyl-1,3-pentanediol diisobutyrate	6846-50-0	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Méthylène diphényle diisocyanate (4,4'-MDI)	101-68-8	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Taux HMIS

: * - Risque chronique 0 – Minimal 1 – Léger 2 – Modéré 3 – Sérieux 4 – Grave

Santé : *2 *Inflammabilité* 1 *Risques matériels* 1 EPI : G

Gants, lunettes de sécurité et un respirateur contre les vapeurs

Légende

: ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels publics)
CAS : Chemical Abstracts Service (Service abstrait chimique)
CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980 (loi américaine sur la responsabilité environnementale de 1980)
CFR : Code of Federal Regulations (Code des règlements fédéraux)
CIRC : Centre international de recherche sur le cancer
DOT : Department of Transportation (Ministère américain des Transports)
EPA : Environmental Protection Agency (Agence américaine de protection de l'environnement)
FDS : la fiche de données de sécurité
Inh : Inhalation
LES : Liste extérieure des substances
LIS : Liste intérieure des substances
N. D. : Non disponible
NIOSH : National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national de la sécurité et de la santé au travail)
NTP : National Toxicology Program (Programme de toxicologie national)
OSHA : Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé au travail)
PEL : Limite d'exposition permmissible
RCRA : Resource Conservation and Recovery Act (Loi américaine sur les déchets dangereux)
RPD : Règlement sur les produits dangereux
S.O. : Sans objet
SARA : Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi américaine sur la nouvelle autorisation et les modifications des fonds de réserve)
SGH : Système général harmonisé
SIMDUT : Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail
STEL : Limite d'exposition à court terme
TDG : Canadian Transportation of Dangerous Goods Act & Regulations (Loi canadienne sur le transport de marchandises dangereuses)
TSCA : Toxic Substance Control Act (Loi américaine sur le contrôle des substances toxiques)
TWA : Moyenne pondérée dans le temps
VLE : Valeurs limites d'exposition

Clause de non-responsabilité

L'information figurant aux présentes tient lieu de guide pour les personnes qui manipulent ou utilisent ce produit. Elle a été préparée en toute bonne foi par du personnel possédant des connaissances techniques. Elle n'est pas exhaustive. La façon et les conditions d'utilisation ainsi que la manipulation de ce produit peuvent impliquer d'autres considérations supplémentaires. Les personnes manipulant toute substance sont tenues d'adopter des pratiques professionnelles sûres. Il est important que l'utilisateur final détermine l'adéquation des procédures de sécurité suivies au cours de l'utilisation de ce produit.

Aucune garantie d'aucune sorte n'est fournie ni sous-entendue. Ardex Engineered Cements ne pourra être tenue responsable de tout dommage, perte, blessure ou dommages consécutifs pouvant résulter de l'utilisation ou de la confiance placée dans toute information contenue aux présentes.

Préparée par :

ARDEX Engineered Cements
400 Ardex Park Drive
Aliquippa, PA, É.-U.

15001

+1-724-203-5000

Consulter notre site Internet : <http://www.ardexamericas.com>

Date de révision :

09 septembre 2016

Fin du document